



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Octobre 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021/37

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (C.I.G.) A LA SUITE D'UNE DEMISSION

Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du C.I.G. ;

Considérant la démission de Monsieur Franck BEGARD en sa qualité de Conseiller municipal, il convient donc de modifier la délibération N°24/2020 du 19 Juin 2020 ;

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, le vote à main levée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

A DÉSIGNÉ, L. CARTIER-BOISTARD (23 pour, 0 contre, 0 abstention), délégué titulaire, et J-P. ARNAU (23 pour, 0 contre, 0 abstention), délégué suppléant.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le :
Publié le : 19/10/2021
Exécutaire le : 19/10/2021

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD

Directeur Général des Services

Le Maire,



Silvio BIELLO